

Travailleur social, un métier relationnel et de partenariat



Éducateur·trice spécialisé·e

ES

Diplôme d'État (DE) de niveau 6

Métier

L'éducateur·trice spécialisée (ES) est un·e travailleur·se social·e dont les fonctions varient pour s'adapter au public accueilli. Il peut, en effet, accompagner des enfants, des adultes, des familles, qui souffrent d'un handicap (physique ou mental), de troubles du comportement, d'isolement ou qui connaissent des problèmes familiaux, des difficultés professionnelles, etc. Son rôle est de créer les conditions pour restaurer les capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion des individus ou des groupes avec lesquels il·elle travaille. Pour cela, l'ES met en place plusieurs méthodes d'accompagnement basées sur un cadre éducatif sécurisé, créé en collaboration avec d'autres travailleurs sociaux : échanges, activités socio-éducatives, activités culturelles ou sportives, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter et favoriser l'expression des personnes et de leur demande.
- Analyser et évaluer la situation des personnes et leur évolution.
- Mobiliser la personne ou le groupe dans l'élaboration de son/leur projet.
- Mettre en oeuvre, avec d'autres travailleurs sociaux, des actions en direction des groupes.
- Rédiger des rapports, des projets ou autres écrits professionnels.

Auprès de qui et où ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou bien encore dans le secteur associatif. Dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion et du handicap.

Auprès de personnes en difficulté psycho-sociale

Enfants et leurs parents : MECS¹, foyers de l'enfance, ASE, AEMO, etc.
Adultes : CHR, FJT, foyers et centres maternels, centres d'addictologie, établissements scolaires, etc.

Auprès de personnes en situation de handicap

Enfants et leurs parents : IME, IMPro, ITEP, SESSAD, etc.
Adultes : ESAT, SAVS, FAM, SAMSAH, foyers de vie, etc.

1 Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi*	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	500 €/an	Pour les trois ans : 16 675 € + 480 € (inscription)	Pour les trois ans : 11 673 € + 336 € (inscription)	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Gratification de stage en 2e et 3e année Pôle emploi	Plan développement de compétences Les CPF / CFP Employeur / Contrat de professionnalisation / Pro A	CPF Gratification de stage en 2e et 3e année	Se rapprocher du CFA

(1) Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 170 € pour tous les apprenants + Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour les étudiants et apprentis : 92 € (2020-21)

(2) Codes : RNCP = 34825- CPF = 131000 - Certinffo = 20120 - N° d'enregistrement DATADOCK = 0012876

3 ans
durée de
la formation

1 450 h
de formation
théorique

2 100 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

93 %
Taux de réussite
2021

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



mooc.epss.fr
Un parcours d'information en ligne.



www.epss.fr
Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions : +33 (0)1 30 75 62 90
Financement : +33 (0)1 30 75 62 27

Général : epss@epss.fr
Admissions : selections@epss.fr
Financements : m.drozdowski@epss.fr

www.epss.fr



Région
île de France

Contenu

La formation ES de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEES et licence Sciences de l'éducation et de la formation en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - La relation éducative spécialisée ;
- DC2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés ;
- DC3 - Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle ;
- DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Le programme de formation est commun aux apprenant-e-s en voie directe, en apprentissage ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 4 domaines de compétences et de la Licence.

Les allègements prévus (au maximum 1/3 de la formation) par la réglementation sont soumis pour décision à la commission d'admission de l'EPSS et pour approbation à la commission pédagogique.

Admission

Prérequis à l'entrée en formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat,
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV.
- bénéficier d'une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

Avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.

Étape 1 - La sélection

- Inscription via Parcoursup pour les étudiant-e-s en voie directe ou les apprenti-e-s, et à l'EPSS directement dans les autres situations.
- Étude de dossier, comprenant notamment un projet de formation motivé.
- Une épreuve orale d'admission : un entretien individuel de 30 minutes, avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS. Le jury évaluera les capacités relationnelles du/de la candidat-e, sa motivation, ses connaissances du métier et de la formation, sa curiosité et son ouverture sur la société et le monde, sa réflexivité, ainsi que la faisabilité de son projet professionnel et de formation.

CONCOURS oral (admission) : 90 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : remplir les prérequis et réussir l'épreuve d'admission.
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.